



LE MOBILE MULTIMÉDIA DU CHER



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU CHER**



**DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER MET A DISPOSITION DE SES ADMINISTRÉS UN SERVICE INNOVANT
« LE MOBILE MULTIMEDIA DU CHER ».**

QU'EST-CE QUE LE MOBILE MULTIMÉDIA ?

Créé par le Conseil départemental en 2002, le mobile multimédia est un **dispositif d'accompagnement à la découverte et à l'appropriation des usages numériques pour l'ensemble des habitants du Cher** (sous réserve de l'adhésion à CIT).

Doté d'équipements performants et animé par 2 agents du Conseil départemental, le Mobile Multimédia installe son matériel dans une salle mise à disposition par le demandeur et propose des sessions d'accompagnement aux usages numériques ouvertes à tous.

Le mobile se déplace gratuitement sur l'ensemble des cantons du Cher, et répond aux demandes d'acteurs locaux : EPCI, communes, adhérents du CIT (Cher Ingénierie du Territoire).

Ce dispositif innovant rencontre un large succès.

QUEL EST LE MATERIEL UTILISÉ ?

Le mobile multimédia est doté de :

- ✓ 6 ordinateurs portables sous Windows 10,
- ✓ 1 ordinateur tout-en-un tactile,
- ✓ 1 ordinateur portable sous MacOS X Lion,
- ✓ 1 imprimante multi-fonctions,
- ✓ 6 Tablettes tactiles,
- ✓ 1 Livre numérique,
- ✓ 1 Smartphone,
- ✓ 4 appareils photo numérique,
- ✓ 1 Vidéoprojecteur,
- ✓ Webcams, clés USB,
- ✓ 1 imprimante 3D.

Malgré le matériel mis à disposition des usagers, il est tout à fait possible de venir avec son propre équipement.





QUELLES SONT LES THÉMATIQUES PROPOSÉES ?

Les séances du mobile multimédia couvrent l'ensemble des thématiques liées aux usages numériques, et notamment :

- ✓ « **Séances classiques** » : le traitement de texte, Windows, les périphériques... ;
- ✓ « **Internet, échanges et communication** » : initiation Internet, la cartographie sur Internet, la cuisine sur Internet, les outils de Google, la géolocalisation, la messagerie électronique, les blogs, les réseaux sociaux... ;
- ✓ « **Séances orientées multimédia** » : la photo numérique, numériser ses ancienne photos, gérer et partager ses photos, créer un film avec ses photos, le montage vidéo... ;
- ✓ « **Des outils pour travailler efficacement** » : le travail collaboratif, le Web 2.0, personnaliser son espace de travail et gérer ses dossiers... ;
- ✓ « **Prévention des dangers** » : virus et autres nuisibles, dangers du web, achats sur Internet, le contrôle parental ;
- ✓ « **Sécurité et optimisation de l'ordinateur** » : sécuriser et désinfecter son ordinateur, nettoyer Windows, les sauvegardes... ;
- ✓ « **Recherche d'emploi** » : aide à la recherche sur Internet, amélioration de CV, dynamiser sa recherche avec les réseaux sociaux ;
- ✓ « **High Tech et innovations** » : tablettes tactiles et compagnie, la lecture numérique... ;
- ✓ « **Spéciales associations** » : communiquer et travailler avec Google, réaliser une affiche avec Publisher, préparer une assemblée générale sur PowerPoint... ;
- ✓ « **Impression 3 D** » ;
- ✓ « **Les réseaux sociaux** »,
- ✓ « **Les démarches administratives en ligne** ».

LE MOBILE MULTIMÉDIA EN CHIFFRES

En 5 ans, le mobile multimédia c'est :

- ✓ 11 266 participants soit en moyenne 2 048 par an,
- ✓ 2 722 heures en face à face soit en moyenne 495 heures par an,
- ✓ 326 journées d'action soit en moyenne 59 par an.

Sur les 6 derniers mois :

- ✓ 758 participants dont 211 uniques (soit des personnes différentes vues aux ateliers),
- ✓ 205 heures en face à face.





ORGANISATION DES JOURNÉES DU MOBILE MULTIMÉDIA

Le mobile multimédia se déplace sur 2 journées consécutives : soit le lundi et mardi, soit le jeudi et vendredi de 9h à 20h30.

L'amplitude horaire en fin de journée est une volonté afin que les actifs puissent également participer à ces ateliers.

Chacun peut s'inscrire librement et choisir l'atelier qu'il souhaite.

CONTACT

<https://www.mobile18.fr/contacter-les-animateurs-du-mobile>

Tél. : 02.48.23.83.66

cit@departement18.fr

Tél. : 02.48.27.80.42





https://twitter.com/cg_18

<https://www.facebook.com/conseilgeneral18>

http://www.dailymotion.com/cg_18

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant - CS n° 30322

18023 BOURGES CEDEX

Tél. 02 48 27 80 00



- 5 -

DOSSIER de PRESSE

2018